

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 629

présenté par

M. Le Bouillonnet, M. Montebourg, M. Valls, M. Caresche, M. Urvoas,
M. Vallini, M. Roman, M. Le Roux, M. Derosier, Mme Guigou,
Mme Karamanli
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 610 (rect.) du Gouvernement

à l'ARTICLE 28

Compléter la première phrase de l'alinéa 10 de cet amendement par les mots :

« ; elle précise les conditions de la réunion de la formation plénière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.